

Pêche

La charte...



Le permis de pêche en mer est donc mort : c'est grâce à vous, les adhérents, grâce à notre importante représentation, grâce à notre détermination à ne pas laisser se mettre en place ce qui est coûteux et inefficace, donc inutile ! Coûteux pour les pêcheurs récréatifs car ces mesures exigeaient une structure, des moyens, et inefficace pour réduire le braconnage car personne ne peut croire à leur pertinence. Notre droit de pêcher en mer existe depuis toujours, séculaire... Où manque la force, le droit disparaît ; où apparaît la force, le droit commence de rayonner écrivait Maurice Barrès, cet écrivain et député français du début du siècle dernier... Il est donc souhaitable, après ce succès, et dans l'intérêt de tous, que nos effectifs se renforcent encore car il y aura sans doute d'autres périodes où nous devrons montrer notre détermination à défendre, pour tous, le droit de pêcher en mer. Lorsque nous sommes allés signer la charte, le 07 juillet, Monsieur Lemaire, notre ministre de l'agriculture et des pêches, lors de sa courte intervention, n'a pas manqué de rappeler que les pêcheurs de loisir prélevaient autant de bars que la pêche professionnelle, comme pour bien faire sentir qu'il est en phase avec certains représentants de cette dernière, ceux qui sont per-

suadés que la pêche de loisir représente pour elle un véritable danger... et qu'il est donc urgent de trouver des moyens de la réduire. Cette affirmation est très prisée par certains de nos détracteurs mais, heureusement pour nous, les chiffres sont têtus ! Apportons donc quelques précisions: le bar est une espèce en bonne santé, elle n'est pas menacée, et, concernant les chiffres, précisons aussi que certains tonnages de bars, pêchés par chalutage dans des circonstances très discutables (rappelez-vous, les coups de chaluts sur les frayères) et qui, par manque de marché, sont payés au "prix de retrait", échappent aux statistiques !... La comparaison des tonnages n'est donc pas honnête, reconnaissons-le tout simplement et n'y revenons plus ou alors, utilisons les vrais chiffres ! Quoi qu'il en soit, les chiffres officiels concernant les tonnages de la pêche de loisir ne doivent pas inquiéter les défenseurs de l'environnement mais bien au contraire, ils devraient les rassurer ; rappelons que les pêcheurs de loisir ne capturent que 1 à 2% de ce que prélève la pêche professionnelle et précisons encore que cette fourchette représente un maximum puisqu'il semble que les "rejets" professionnels et autres "retraits" n'apparaissent nulle part, dans aucun tonnage !.. Par contre, n'oublions pas une vérité essentielle : les pêcheurs de loisir génèrent des sommes considérables pour notre économie, proches de 2 milliards d'euros, et que, par exemple, le kilo de poisson pêché par un plaisancier lui coûte entre 100 et 200€ ! A comparer au prix de retrait auquel sont vendus certains bars pris au chalut pélagique ; ceci se passe de commentaires ! La charte concernant la réglementation de la pêche de loisir est maintenant signée, elle nous a évité des mesures inefficaces, sans intérêt pour notre environnement et la protection de la ressource ; remercions les acteurs de ces travaux et, en premier lieu, notre fédération la FNPPSF dont le président Kiffer et son équipe n'ont pas ménagé leurs efforts pour arriver à ce consensus avec les pêcheurs professionnels, les ONG et les ministères concernés. Les modalités d'application de la Charte devraient être

établies dans les quelques mois qui viennent ; nous avons l'assurance d'être consultés. Retenons déjà que tout pêcheur de loisir à pied, du bord ou en bateau devra se déclarer (déclaration gratuite) et il recevra, en échange, l'essentiel de la réglementation et des bonnes pratiques. Durant nos longues discussions pour l'élaboration de la charte, nous avons consenti que certains poissons soient marqués afin d'être identifiés comme "prises de la pêche de loisir". Lors de l'écriture des modalités d'application, nous veillerons scrupuleusement à ce que seules les espèces à forte valeur marchande et faisant l'objet d'un commerce illicite avéré soient l'objet de cette mesure. D'après les autorités qui l'ont initié, ce marquage devrait dissuader les braconniers (la vente aux restaurateurs par exemple) ; essayons d'y croire... Nous persistons, nous, à croire que d'autres mesures souvent évoquées seraient cependant bien plus efficaces.

Vous avez sans doute vu ces photos où l'on voit notre président Jean Kiffer présenter nos produits (règle, planches et pied à coulisse) aux deux ministres, Messieurs J.Louis Borloo et Bruno Lemaire. Ces produits sont, depuis longtemps déjà, la preuve que, concernant la protection de l'environnement, la FNPPSF ne se contente pas d'en parler, elle la pratique vraiment. Nous souhaitons qu'ils servent de base à l'élaboration des documents qui seront fournis aux pêcheurs récréatifs en échange de leur déclaration car ils sont exemplaires et représentent un long travail en la matière ; utilisés dans ce but, ils peuvent concourir à limiter à leur minimum les coûts qui ne manqueront pas d'être générés pour cette opération !

Guy PERRETTE
Responsable de la Commission Pêche





LA CHARTE POUR LA PÊCHE DE LOISIR EN MER 7 Juillet 2010



Communiqué de Presse FNPPSF

Pour une pêche de loisir éco-responsable

La signature

Après de multiples rebondissements, la Charte de la Mer a été signée le 7 juillet 2010 à Paris avec le Ministre de l'Ecologie et du Développement Durable Mr Borloo et le Ministre de l'Agriculture et de la Pêche Mr Bruno Lemaire et les usagers de la mer.

Pourquoi une Charte?

72% de la surface de notre globe est recouvert par les mers et les océans... Ce qui représente un enjeu majeur pour l'avenir de notre planète et de ses habitants. De par l'importance de ses territoires d'outre-mer, la France dispose du second espace maritime du monde avec plus de 11 millions de km² sous sa juridiction, juste derrière les États-Unis d'Amérique et devant l'Australie. Cet espace, particulièrement bien réparti au plan géographique, sur tous les océans, ouvre pour notre pays de vastes perspectives alliant développement économique et développement durable. De tels atouts doivent permettre à notre pays de peser beaucoup plus dans les grandes orientations mondiales. L'océan recèle des ressources vitales et fournit des services écologiques indispensables aux communautés vivantes sur terre, tels que la régulation du climat, des cycles biochimiques ou la production d'oxygène (70% de l'oxygène vient du phytoplancton). Suite au Grenelle de l'environnement et au Grenelle de la Mer, la nécessité de mettre en place une stratégie nationale s'est imposé. L'encadrement de la pêche de loisir figurait explicitement dans les objectifs du Grenelle.

Les 5 points essentiels

Deux points de consensus - Nous espérons que leur mise en place se fera dans la concertation et que chacun saura faire preuve de pertinence et de discernement.

- Une déclaration gratuite et obligatoire impliquant une information systématique sur les règles et les bonnes pratiques à observer.
- Le marquage d'une nageoire pour les poissons à forte valeur marchande de manière à en interdire la vente.

Trois points introduits à notre demande.

- Le principe d'une période de repos biologique pour les espèces menacées ou très ciblées.
- La lutte accrue contre le braconnage avec, entre autre, une augmentation significative des peines « plancher » et une confiscation du bateau ou véhicule en cas de récidive et la mise en place d'une convention contre la vente illicite des produits de la mer dans tous les départements littoraux.
- Le renforcement de l'information et de la sensibilisation sur le terrain, avec, en corollaire, une meilleure représentation des fédérations de pêcheurs plaisanciers auprès des pouvoirs publics (comité de suivi).

Chiffres Clés

Pour comprendre les enjeux de la pêche de loisir, voici quelques chiffres:

- 50 % de l'économie maritime résulte de l'activité du tourisme littoral dans notre pays.
- 2,45 millions c'est le nombre de personnes âgées de 15 ans et plus qui ont pratiqué la pêche de loisir en mer en 2005 selon une estimation de l'Ifremer.
- Manne financière considérable représentant plus de 2 milliards d'euros par an.

Et maintenant?

Cette charte est amenée à servir de cadre à l'évolution de la pêche en mer de loisir pour les années à venir... C'est dire à quel point ce texte est important !

Pour continuer à préserver les océans et les mers, nous nous sommes engagés à communiquer sur les mesures préconisées dans la charte de manière à ce qu'elles soient connues et acceptées de tous.

Pour plus d'informations, contactez : fnppsf@wanadoo.fr

Pêche

Notre fédération reçue par Alain Cadec, vice-président de la Commission Pêche au parlement européen...

Le 09 juillet 2010, soit deux jours après la signature de la Charte pour une pêche de loisir éco responsable, Claude Bougault, président de l'association de Saint-Quay-Portrieux, et moi-même avons été reçus par Alain Cadec à sa permanence de Saint-Brieuc. Elu député européen en juin 2009, Alain Cadec est aujourd'hui vice-président de la Commission des Pêches du parlement européen. Plaisancier lui-même, Alain connaît bien la problématique de la plaisance et de la pêche en mer en France. Nous ne pouvions pas ne pas évoquer la charte récemment signée qu'il nous a dit considérer comme une avancée importante qui place la France au premier rang en matière de pêche de loisir éco responsable. Nous avons pu aussi lui présenter tous nos produits de sensibilisation aux bonnes pratiques qu'il connaissait déjà. Il s'est dit fortement impressionné par le niveau de diffusion atteint aujourd'hui et par les efforts consentis par chacune de nos associations pour convaincre l'ensemble des pratiquants à respecter l'environnement et la réglementation.

Pour conclure, Alain Cadec a proposé de nous aider à faire remonter les dossiers importants auprès de la commission. Nous tenons à le remercier vivement pour l'accueil chaleureux qu'il nous a réservé.

Jean KIFFER Président National de la FNPPSF



La FNPPSF à Helsinki

Christian Saint Jalmes, le représentant de la FNPPSF, s'est rendu les 27, 28 et 29 août à Helsinki, dans le cadre de l'AG annuelle de l'EAA (European Anglers Alliance).

Cette AG regroupait les représentants des pays scandinaves, des pays baltes, de l'Allemagne, l'Autriche, la Suisse, la Belgique, les Pays-Bas, l'Autriche, le Danemark, la Grande-Bretagne et l'Irlande... et maintenant la France avec la FNPPSF. En observatrices étaient venues deux représentantes de l'EFTTA (European Fishing Tackle and Trade Association) qui sponsorise de nombreuses activités en Europe.

Pendant une journée, avant la partie technique de l'AG, les rapporteurs des différentes commissions ont rendu compte de leurs actions sur place et à Bruxelles auprès des instances européennes.

Une grosse partie des activités de l'EAA concerne les eaux douces européennes (le saumon, la truite, les espèces invasives, la lutte contre les micro centrales électriques qui barrent le passage des poissons migrateurs), mais une commission s'occupe aussi activement de la pêche en mer. À l'évidence, les points de vue énoncés au cours de ces journées rejoignent les nôtres. Votre représentant a été accueilli avec chaleur et a donné son avis sur l'écologie – en particulier les antifouling, les espèces en danger, etc.

Cette participation est l'occasion unique de donner notre avis sur certains points qui nous tiennent à coeur.

Christian Saint Jalmes





Pêche à pied

La charte mer a donc été signée à Paris le 7 juillet

Quelles en sont les conséquences prévisibles pour la pêche à pied ? Tout le monde est d'accord pour mettre en place des mesures de conservation sur certaines espèces quand cela s'avère nécessaire. Le repos biologique et la limitation journalière de capture sont déjà en vigueur dans bon nombre de départements. De même, la Fédération et ses associations n'ont pas attendu cette charte pour élaborer des outils de mesure (salons au passage la naissance du pied à coulisse coquillages et crustacés) et des outils de communication et de sensibilisation comme les guides pratiques et les différents dépliants spécifiques. Tout aussi consensuels, le développement des échanges avec l'administration et le chantier réglementaire devraient prendre enfin leur envol s'il y a une réelle volonté politique ; cela fait plusieurs années que la Fédération réclame la mise en place de comités de suivi (à ce jour un seul département en possède un) et demande une harmonisation réfléchie des différentes réglementations locales.

Toutefois, bien des interrogations demeurent ; citons par exemple l'article 1, premier alinéa : «Les fédérations représentatives des pêcheurs de loisir, les instances représentatives des pêcheurs professionnels et des conchyliculteurs s'engagent à apporter leur concours pour participer au recueil de l'information sur l'activité de pêche maritime de loisir et les délivrer aux instances administratives

et scientifiques. A cette fin, des outils de recueil de l'information seront mis en place par les instances représentatives de la pêche de loisir. »

Quels outils ? Des carnets de prélèvement (dont on ne veut pas) ? Ou encore : « Les parties prenantes à la présente charte acceptent la mise en place d'une déclaration préalable de l'activité de pêche de loisir. Lors de cette déclaration préalable et gratuite, chaque usager recevra une information complète



sur la réglementation et les sanctions potentielles en cas d'infraction, la sécurité et les bonnes pratiques, comprises comme celles qui assurent la pérennité des ressources et des écosystèmes marins et littoraux. »

En se déclarant, le pêcheur de loisir s'engagera à respecter ces bonnes pratiques. »

Evidemment, on ne peut qu'applaudir des deux mains le fait que chacun déclare avoir pris connaissance de la réglementation et s'engage à la respecter. Mais en y regardant de plus près, on s'aperçoit de la difficulté de la mise en œuvre pour la pêche à pied : réglementations différentes d'une région à l'autre, public (pêcheurs occasionnels, touristes et enfants notamment) difficile à cibler ; et comment faire la déclaration ? Sur internet ? A la Délégation à la Mer et au Littoral (ex Affmar) ? En réalité, on s'aperçoit vite que la déclaration annuelle d'activité (comme le permis pêche d'ailleurs) est impossible à mettre en place pour la pêche à pied. Il faut continuer à faire de l'information massive et, en particulier, développer l'information aux accès à la mer. Il devient urgent et indispensable que chaque cale d'accès, chaque port, dispose de panneaux d'information sur les règles à respecter sur l'estran.

Le comité de suivi qui sera mis en place prochainement pour évaluer, au bout de deux années, l'évolution des comportements, devra commencer par analyser la situation et faire des propositions réalistes et concrètes ; nul ne doute que nos représentants sauront faire valoir nos positions.

Jean LEPIGOUCHET
Responsable commission pêche à pied.

Un pied à coulisse pour mesurer les coquillages et les crustacés...

Certains en rêvaient, la FNPPSF l'a fait ! Le challenge était important. Il s'agissait de réaliser un pied à coulisse résistant à l'eau de mer, adaptable en fonction de nouvelles réglementations et à très petit coût ! Certains auraient renoncé, pas nous !

Tout le monde aujourd'hui se l'arrache ! Pour l'instant nous n'en avons fait fabriquer que 5000 pièces, d'autres vont suivre, rassurez-vous... Le prix public conseillé est d'environ 2 euros.

L'autocollant du même type que ceux que vous connaissez déjà, imprimé à l'aide d'une encre spéciale, résiste aux intempéries et à l'eau de mer. En cas d'évolution des tailles, il suffit d'acheter un nouvel autocollant dont le prix devrait être très modique.

Indispensable pour les pêcheurs à pied mais aussi pour les pêcheurs en bateau, ce pied à coulisse va vous permettre de mesurer avec la plus grande facilité tous les coquillages et crustacés sans même avoir à consulter quoi que ce soit d'autre. Tout ce qu'il faut savoir figure sur l'autocollant ! C'est le parfait complément aux outils déjà existants. Il s'inscrit dans notre campagne de sensibilisation au respect des tailles et des bonnes pratiques.

Il sera bientôt disponible dans toutes nos associations concernées et, dans une deuxième étape, en dépôt vente dans les lieux publics qui en feront la demande. Nous les distribuons aussi sur les stands des salons où nous serons présents. Ne disposant pas de la structure suffisante, aucune vente par correspondance ne sera assurée.

Jean KIFFER
Président National de la FNPPSF





Faites comme Forest portez votre gilet !

Sécurité

La saison se termine, mais je voudrais revenir sur le problème de la VHF de moins de 6w, bien que le décret ne soit toujours pas signé. Je vous rappelle que, lors du forum SNSM, il nous a été confirmé que les autorités ne verbaliseront pas l'utilisation de ce type d'appareil si vous ne possédez pas le CRR.

Mais le CRR reste obligatoire pour les VHF de plus de 6w quelle que soit la zone de navigation.

Pendant cette saison beaucoup d'entre vous ont organisé avec la SNSM des démonstrations de sécurité, mais il faudra d'autres pour arriver à en convaincre l'ensemble des plaisanciers du bien fondé de porter un gilet ou une VFI. Car cet été nous avons vu des personnes, voire des enfants,

sur l'avant de bateaux lancés à vive allure sans gilet de sauvetage ; ce comportement est irresponsable.

Il est vrai que le gilet n'est pas très pratique pour la pêche, mais aujourd'hui, avec le VFI (Vêtement à Flottabilité Intégrée), il n'y a aucune raison de ne pas le mettre, il ne gêne pas les mouvements des pêcheurs ni les manœuvres de navigation.

Il serait souhaitable que nous, membres de la FNPPSF, montrions l'exemple.

Daniel Métivier

Responsable de la Commission sécurité



Portuaire

Un cas d'école : un usager de la plaisance contre une C.C.I. concessionnaire d'un grand port de la Manche

Ce qui est arrivé à notre ami Claude Tercinet, membre du CPAG de Granville (50), mérite qu'on s'y attarde quelques instants. Cela pourrait arriver à chacun d'entre nous...

Inscrit sur la liste d'attente en 1981, c'est en 2000 qu'il atteint la 3ème place pour son voilier.

Cette même année 5 places deviennent disponibles, il tente de faire valoir ses droits, en vain : la CCI refuse de lui accorder un emplacement et ignore sa position sur la liste d'attente. Les 5 places sont attribuées à d'autres !

En 2003, par courrier recommandé, il adresse un recours qui reste sans effet et comme il est assuré «défense-recours», sa compagnie d'assurance accepte de couvrir les frais pour une action devant la juridiction administrative compétente.

En 2005, le tribunal administratif de Caen annule les décisions de la CCI de ne pas accorder un emplacement à monsieur Tercinet et un jugement de ce même tribunal condamne cette même CCI à payer des dommages et intérêts à l'intéressé pour le préjudice subi.

Suite à ce jugement, il adresse une lettre de demande d'attribution effective d'un emplacement à l'année à la CCI. Il ne reçoit pour toute réponse que la saisie de son voilier par voie d'huissier et se voit assigné par cette CCI devant le Tribunal de Grande Instance d'Avranches !

A son tour, notre ami plaisancier assigne la CCI devant le T.G.I. d'Avranches pour une saisie considérée arbitraire et réclame des dommages et intérêts pour la non-jouissance de son voilier de mai à

fin septembre 2008, lui refusant même la possibilité de l'entretenir...

Se rendant compte de son erreur, la CCI procède fin septembre 2008 à la main levée de la saisie et se fait confirmer par ordonnance d'octobre 2009 du TGI d'Avranches que la juridiction administrative était seule compétente en ce qui concerne le paiement des redevances portuaires et l'enlèvement du bateau. Elle se voit condamnée à verser à monsieur Tercinet la somme de 1000€ au titre de l'article 700 du Code de Procédure Civile.

Par jugement rendu le 1er juillet 2010, le TGI d'Avranches constate la main levée de la saisie exécutoire de monsieur Tercinet.

Il condamne la CCI Centre et Manche Sud à lui payer la somme de 5000€ en réparation du préjudice subi par lui à raison de la saisie pratiquée par la CCI.

Il condamne la CCI à lui payer la somme de 2000€ au titre de l'article 700 du Code de procédure civile.

Il condamne la CCI aux entiers dépens avec droit de recouvrement direct au profit de l'avocat de monsieur Tercinet.

Nous savons dans cette affaire que suite au premier jugement du Tribunal Administratif de Caen, l'autorité compétente, en l'occurrence le Président du Conseil Général de la Manche, avait invité expressément le président de la CCI à accorder rapidement un emplacement à Claude Tercinet.

Nous sommes très étonnés de l'entêtement, pour ne pas dire plus, du président de cette CCI. Les

sommes importantes dépensées dans cette affaire (condamnations plus frais de justice) vont impacter inutilement le budget du port de Granville.

Nous ne pouvons que féliciter notre ami Claude Tercinet pour son abnégation et sa patience mais jusqu'où devra-t-il aller pour obtenir satisfaction ?

Nous espérons qu'à ce jour Claude a obtenu un emplacement pour son voilier. Il peut être assuré de notre soutien indéfectible dans cette affaire.

Combien de temps encore laissera-t-on agir de la sorte ce président de CCI qui semble méconnaître ce qu'est un service public, la valeur des fonds publics que constitue le budget du port et n'avoir aucun respect pour les usagers. Laissera-t-on encore longtemps ce personnage ignorer les décisions de justice rendues à son encontre ?

Il est triste de constater que les pouvoirs détenus par les concessionnaires les poussent parfois à commettre des erreurs graves et qu'il faille plusieurs décisions de justice et des années de procédure pour que le droit soit appliqué.

Cette aventure, survenue à notre ami, peut arriver à chacun d'entre nous. D'où l'intérêt de prendre une assurance « défense-recours » et de ne pas hésiter à poursuivre en justice chaque fois que nos droits sont bafoués par des gestionnaires peu scrupuleux et qui se croient intouchables !

Alain Bayaert

Responsable de la commission portuaire



Stratégie-Communication-Effectifs

La progression exceptionnelle des effectifs en 2010 est aujourd'hui confirmée. Plusieurs associations viennent encore de nous rejoindre récemment. Le trésorier est devenu silencieux, c'est tout dire !

Nous avons surtout axé notre communication autour de la charte et l'arrivée d'une employée supplémentaire pour effectuer ce travail a été très bénéfique. Notre fédération est de plus en plus crédible, entendue et écoutée. Nous avons de quoi être satisfaits. Cela ne doit pas nous faire oublier

les prochaines échéances qui seront cruciales pour le devenir de notre activité. Nous comptons aussi beaucoup sur l'opération de parrainage pour sensibiliser d'autres plaisanciers et pêcheurs en mer. Aux présidents d'association qui l'auraient oublié : rappelons que nous sommes en septembre et qu'il est grand temps d'acquitter les dernières cotisations dont le montant est de 12 euros, comme maintes fois signalé dans notre revue, sur le site fnppsf.fr et dans nos procès-verbaux de réunions. Il reste pourtant encore quelques associations à

l'avoir oublié !

Notre prochain comité directeur est fixé au 02 octobre 2010 à Saint-Brice en Coglès. Venez nombreux vous informer et partager avec nous ce moment de réflexion et de convivialité. N'oubliez pas de préparer vos commandes de matériel «Respectons les Tailles» !

J. Kiffer

Responsable de la commission

Les salons

Un salon s'achève...

Le salon du Grand Pavois s'est déroulé dans des conditions climatiques idéales. Nous avons décidé d'y revenir dans le cadre du «Village Pêche». Entourés des responsables locaux venus nous prêter main forte, nous avons pu informer le nombreux public présent sur les évolutions en cours (charte, nouveaux textes réglementaires, etc) et distribuer l'ensemble de nos produits de sensibilisation.

Le secteur « Pêche » gagnerait à s'étoffer davantage. Nul doute que les grands fabricants français finissent par prendre conscience de l'importance d'y participer...

Deux autres se profilent...

En cette fin d'année, nous préparons activement notre participation à deux autres salons. : celui du Cap d'Agde du 28 octobre au 01 novembre où notre équipe régionale représentera notre fédération et, bien sûr, le Nautic de Paris du 04 au 12 décembre où nous serons présents comme chaque année.



HART **absolute Shad**

le leurre de vos records sur les

- bars
- maigres
- lieus

30gr 40gr 50gr

disponible en 8, 10, 12 et 15 cm. et dans 11 couleurs

CONCEPTION : CLEE SEBASTIEN

CLEE Tous les produits des marques **HART** sont distribués en exclusivité par la société CLEE
210 Rue Nicol COPERNIC / 33127 Saint Jean D'illac / tel: 055-789-13-13

Environnement

Après le Congrès de Loctudy...

De la part des usagers : il suffit de constater à quel point certaines installations sont engorgées de rebuts qui n'ont rien à y faire, des déchets de jardin par exemple, pour se rendre compte d'un certain manque de civisme.

Alors, au lieu de chercher des solutions mieux adaptées, certaines municipalités ferment ces installations et renvoient les usagers aux déchèteries locales !

La récupération des fusées périmées pose un réel problème. Comme il n'est plus possible de s'en débarrasser gratuitement, il est à craindre que beaucoup soient mises dans les poubelles ou jetées par-dessus bord avec tous les dangers que cela implique.

Déconstruction des bateaux en plastique :

Il y a du nouveau. Une association, l'APER (La Plaisance Eco-Responsable) se propose de coordonner la déconstruction des bateaux de plaisance. Affaire à suivre...

Le bateau écologique :

Ceci concerne non seulement la construction, mais

aussi les énergies à bord.

Le matériau de construction idéal reste le métal, indéfiniment recyclable. Les produits synthétiques poseront toujours plus de problèmes, même s'ils sont plus économiques et plus faciles à mettre en oeuvre. De nouvelles pistes technologiques semblent prometteuses...

En ce qui concerne l'énergie à bord, certaines solutions sont maintenant éprouvées comme les panneaux solaires et les éoliennes. D'autres sont encore expérimentales ou trop récentes pour donner lieu à une évaluation fiable : la propulsion hybride, les piles à combustible. Dans tous les cas, il convient de se poser deux questions :

Le bilan énergétique de ces nouvelles technologies. Pour donner un exemple, des questions sont posées à propos d'une célèbre automobile hybride. Elles mettent en avant le fait qu'il faut effectuer un kilométrage très important pour récupérer l'énergie qu'il a fallu dépenser pour produire les batteries et équipements supplémentaires. De fait, faute d'infor-

mations pertinentes, il est difficile de savoir combien de temps est nécessaire à la rentabilisation énergétique des nouveaux équipements.

L'usage que l'on en fait. S'il est légitime de penser à un catamaran à propulsion hybride pour faire le tour du monde à la voile, ce n'est pas raisonnable dans le cas d'une utilisation faible et modérée.

Le carénage propre :

Les prix élevés des grutages et mises au sec obligatoires incitent les usagers à utiliser des antifouling efficaces, voire à les doper avec des produits prohibés, à nettoyer leurs coques à l'eau de javel que l'on sait maintenant être un poison violent pour l'environnement (production de chloramine et de composés organochlorés).

Nous répétons nos demandes :

Pas d'interdiction de caréner avant que ne soient installées des structures simples, sûres, fiables et bon marché dont la cale de carénage est l'exemple type.

Disparition rapide des produits toxiques dans les peintures sous-marines. Il existe maintenant des produits fiables et sans déchet. Nous devons tout faire pour les promouvoir.

En conclusion :

L'environnement est l'affaire de tous. Chaque plaisancier doit faire l'effort de diminuer au maximum son empreinte écologique, en limitant l'usage des produits polluants, en maîtrisant les rejets, en calculant au plus juste la puissance et l'utilisation des moteurs. Ceci légitimera notre action envers les pouvoirs publics.

Signalons une parution digne d'intérêt : La Plaisance Écologique, Guide pratique de la navigation fluviale et maritime éco-responsable, par Paul de Haut, aux Éditions Vagnon.

*Christian Saint Jalmes
Responsable commission environnement*

Comme vous avez pu le lire dans le dernier Pêche Plaisance, la commission environnement s'est réunie à Loctudy. Le rapport étant forcément synthétique, il convient peut-être d'y apporter quelques réflexions et informations complémentaires :

Les algues vertes :

Le sujet est d'actualité et a suscité un certain nombre de réactions dans la presse locale. Des solutions sont proposées qui ne prennent pas vraiment le problème à la source.

Il convient cependant de rappeler qu'il est trop commode de toujours stigmatiser les mêmes professionnels. En tant que citoyens, il nous appartient aussi de diminuer les rejets de nitrates et de phosphates en utilisant le moins possible de lessive, d'engrais dans nos jardins. Signalons aussi que certaines stations d'épuration sont encore loin des normes fixées pour 2013 et laissent partir encore trop de nitrates et phosphates dans la nature.

Les eaux usées :

Un article a été consacré à un système intégré dans le dernier « Pêche Plaisance ». Quel que soit le système retenu, prenons soin de ne pas polluer indûment les sites de mouillage et les ports de plaisance. Utilisons les toilettes des marinas, les pompes à eaux noires, grises et de cale là où elles sont disponibles.

Récupération des déchets dans les ports :

Franchement, il y a des progrès à faire !

De la part des services publics : les installations sont encore trop souvent insuffisantes ou inadéquates.